

Bernex, le 28 février 2022

Compte rendu du conseil municipal du 28 février à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 Février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Jean-Jacques Bertoni, Sandie Masson, Stéphane Vesin, Edouard Betemps, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pierrarnaud Christin (excusé)

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Prend note de la démission de Madame Amandine Dutruel, conseillère municipale,
- 2) Se positionne en faveur de l'acquisition des murs d'un local commercial de 158 m² sis au Chef-Lieu au rez-de-chaussée de la résidence de la Dent d'Oche et donne tous pouvoirs au Maire pour contacter l'établissement public foncier en vue de cet achat
- 3) Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022 – catégorie qualité du cadre de vie - pour le financement de l'aménagement du chef-lieu d'un montant estimatif H.T de 2.736.078,00 euros consistant à ralentir et sécuriser les flux de circulation aux entrées et au cœur du village par l'aménagement de rond-point, de quai bus en encoche dans les 2 sens de circulation et d'une double écluse routière, à requalifier l'espace mairie-église avec la création de massifs végétalisés et à déplacer le monument aux morts pour assurer le déroulement des cérémonies patriotiques en toute sécurité
- 4) Valide le contrat de relance du logement qui fixe pour la commune un objectif de production de 17 logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable pour un montant d'aide estimé à 25.500 euros. Il se base sur les autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022.

5) Vote le montant des subventions de l'année 2022 attribué aux associations comme indiqué ci-après :

ADMR SERVICES SOINS CHABLAIS EST	700,00
DOCHEFIT	500,00
ASS DONNEURS SANG DE BERNEX	220,00
ASS PARENTS ELEVES ECOLE PRIVEE BERNEX	1 000,00
LA BIBLIOTHEQUE DE BERNEX	350,00
CCAS BERNEX	8 400,00
CLUB DE LA BECCA	310,00
COMITE PARENTS ELEVES ECOLE PB BERNEX	2 000,00
ASSOCIATION LES CLARINES	1 130,00
MUSIQUE MUNICIPALE DE BERNEX	5 000,00
VTT PAYS DE GAVOT	500,00
MAJE LIVE PRODUCTION	20 112,90
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU HAUT GAVOT	670,00
SKI CLUB DE LA DENT D'OCHE	10 000,00
BERNEX ANIMATIONS	10 000,00
ECOLE DE MUSIQUE NEIGE ET SOLEIL	14 000,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE HAUTE-SAVOIE	310,00
UNC ALPES DE LA HAUTE-SAVOIE	370,00
ASS MAITRES CHIENS AVALANCHES	100,00
LES QUATRE A	50,00
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	400,00
LES AMIS DU JUMELAGE BERNEX-SANNERVILLE	2 000,00
APEI VONGY	100,00
MJC EVIAN	50,00
SECOURS EN MONTAGNE THONON BAS CHABLAIS	410,00
LES ARCHERS DU GAVOT	320,00
APEI AIDE SEJOUR VACANCES BLANC MAGALI	150,00

6) Adopte le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui est destiné à informer les habitants sur les risques majeurs de la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelle à respecter. Il sera consultable en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.mairie-bernex.net.

7) Approuve le principe d'installer des caméras de surveillance pour répondre aux objectifs de tranquillité et sécurité publiques et autorise le Maire à saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la Malveillance et Conseiller Technique en vidéo protection du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration du diagnostic préalable.

8) Suite à la démission de Madame Amandine Dutruel de sa fonction de conseillère municipale et vu qu'il ne reste aucun candidat sur aucune des listes décide de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Sont élus

Mmes et M. Marie-Claire Sonnois, Marie Perard, Sylvie Trincaz et Jean-Yves Guegan pour être représentants de la commune au conseil d'administration du CCAS.

9) Débat sur la protection sociale complémentaire

10) Décide d'organiser le Grand Prix du Gavot consistant en un slalom géant en fin de saison d'hiver 2021/2022 et fixe le droit d'inscription à 4,00 € par participant

11) Décide d'organiser la course pédestre de la Dent d'Oche qui relie la mairie au refuge de la Dent d'Oche le 26 juin 2022 avec un droit d'inscription de 15,00 € par participant jusqu'au 24 juin 2022 inclus et de 20,00 € par participant les 25 et 26 juin 2022. Il sollicite l'association départementale des sociétés de secours en montagne pour assurer une mission de sauvegarde des participants lors de la manifestation ainsi qu'une société de médicalisation spécialisée dans le secours en milieu difficile et isolé notamment en montagne ou un médecin et autorise le Maire à signer les conventions ainsi que toutes pièces nécessaires.

12) Décide d'admettre en non-valeur le titre émis sur le budget annexe des remontées mécaniques pour un montant de 241,60 € TTC soit 219,82 € H.T et précise que les crédits nécessaires seront ouverts sur ledit budget

13) Décide d'admettre en non-valeur les titres émis sur le budget principal pour un montant de 2.156,77 € et précise que les crédits nécessaires seront ouverts sur ledit budget

14) Valide la convention d'une durée de 5 ans définissant les modalités de fonctionnement de la bibliothèque du Gavot et les conditions de collaboration entre les communes du plateau de Gavot (participation aux frais de fonctionnement et d'investissements éventuels en fonction de la population selon la publication annuelle de l'INSEE) et autorise le Maire à la signer

15) Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de deux tentes de collectivité, deux remorques de rangement et deux générateurs de chaleurs mobiles à gaz avec les communes de Champanges, Féternes, Larrings, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises et Vinzier d'une durée de 5 ans et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire.

16) Accepte de participer à la campagne de stérilisation/castration et tatouage S des chats errants sur le territoire de la commune menée par la S.P.A du Chablais moyennant les tarifs suivants :

- Stérilisation + tatouage S : 70 €/chat
- Stérilisation chatte gestante + S : 88 €/chat
- Castration + tatouage S : 34 €/chat

Et autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour mener cette affaire à son terme. (1 abstention : Jean-Jacques Bertoni)

17) Discute de l'embauche d'un nouvel animateur pour le centre de loisirs Pays de Gavot, qui a quitté Vinzier et s'est installé à St Paul en Chablais, dont le coût supplémentaire s'élèverait à 2.600 € par an

18) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- . parcelle cadastrée section D sous le numéro 2980 sise 2422 route de Grange-Blanche
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 3806 sise 125 Impasse de la Rasse
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 4369 sise 402 route de la Dent d'Oche
- . parcelles cadastrées section B sous les numéros 2562, 2566, 2567, 2571, 2573 et 2564 sises 363 route de Charmet
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 2381, 2383, 2385, 2586 et 2588 sises 56 route de Grange-Blanche
- . parcelle cadastrée section A sous le numéro 3808 sise 175 Impasse de la Rasse.

19) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée cadastrée à la section B sous le n° 2606 lieudit Maupas.